



Université
de Limoges

Filière orthophonie

STAGE ORTHOPHONIE L2 (semestre 3)
STAGES DE DECOUVERTE
Structures d'accueil personnes âgées – petite enfance
(120 h ou 30 ½ J)

Les étudiants en orthophonie de deuxième année réalisent, au semestre 3, des stages de découverte dans les structures d'accueil des personnes âgées et de la petite enfance.

Dans les **structures d'accueil de la petite enfance (crèche)**, l'étudiant stagiaire est encadré par un référent de stage :

- Professionnel de santé (infirmier.e puériculteur/rice., médecin, cadre de santé...)
OU
- Professionnel du travail social et de l'éducation (éducateur/rice de jeunes enfants).

Dans les **structures d'accueil des personnes âgées (EHPAD)**, l'étudiant stagiaire est encadré par un référent de stage :

- Cadre de santé
OU
- Orthophoniste exerçant à temps partiel équivalent au moins à 0,5 ETP, qui a reçu un agrément de maître de stage.

Pour l'année 2026-2027, le stage en crèche sera effectué les semaines 45 et 46 de 2026, soit du 2 au 13 novembre 2026.

Le stage en EHPAD sera effectué semaine 51 de 2026, soit du 14 au 18 décembre 2026.

Des TD dédiés permettent aux étudiants de faire des liens entre les apprentissages académiques et leur expérience en stage, de développer leurs compétences cliniques, de structurer leur raisonnement et d'interroger leur posture.

Les étudiants rédigent un rapport de stage au cours de leur stage en crèche, conformément aux attentes de l'enseignant de l'UE. Le rapport est déposé sur la plateforme moodle afin d'être recueilli par l'enseignant et soumis à validation, à la date demandée.

Objectifs :

Objectif général : acquisition de connaissances et de savoir-être auprès de publics et de professionnels des établissements d'accueil de la petite enfance et des personnes âgées.

Objectifs spécifiques :

- Faire les liens entre théorie et pratique
- Développer une méthodologie d'observation
- Développer une posture professionnelle
- Découvrir les milieux d'accueil
- Interagir avec les professionnels, les personnes accueillies en crèche et en EHPAD et leur entourage
- Analyser le développement de l'enfant
- Analyser les effets du vieillissement et connaître les pathologies associées

Recommandations pédagogiques d'encadrement :

Avant le début du stage, l'étudiant aura rencontré ou contacté par téléphone le référent de stage qui l'accueillera. A ce moment, les deux parties auront convenu de l'organisation, des modalités et des objectifs spécifiques du stage.

L'étudiant intègre une structure où il devra tenir une place d'observateur actif sous la supervision directe de son référent de stage. Il est encouragé à analyser les situations et à participer aux activités si on lui propose.

Le maître de stage offre à l'étudiant des opportunités d'apprentissage en le mettant dans des situations propices à l'atteinte de ses objectifs. Il organise des temps d'échanges.

Evaluation :

L'évaluation est formative et normative. En plus de l'évaluation finale, une évaluation à mi-stage est fortement recommandée, si les conditions s'y prêtent. Les critères d'évaluation sont ceux référencés dans la grille d'évaluation. Le référent de stage renseigne le document d'évaluation.

Le planning prévisionnel de stage est soumis par l'étudiant au référent de stage au début du stage sur la base des discussions qui auront eu lieu préalable entre les deux parties. Le référent de stage renseigne le volume horaire hebdomadaire et total réalisé par l'étudiant.

Des échanges entre le référent de stage et l'équipe pédagogique pourront avoir lieu.

Absences :

L'assiduité est indispensable, les stages font partie intégrante du cursus.

Plus de trois absences non justifiées entraîne la non validation de l'UE et le redoublement de l'année si celui-ci n'est pas refait et validé dans les conditions définies lors de la délibération du jury des examens.